

François DEBOISE
Nicolas QUETTIER
Aline MASCRÉ



OFFICE NOTARIAL DE BINIC
26 rue des Embruns
BP 26 – 22520 BINIC

Marine COLLEU

Raphaëlle LE BONNIEC-GUILLOIS

Notaires

Téléphone : 02.96.73.61.20
Télécopie : 02.96.73.79.38
E-mail : notic@notaires.fr

N/Réf. : M. Jean-Pierre LANDIER
FD
Dossier suivi par :

Ligne directe :
V/Réf :

ATTESTATION

Maître François DEBOISE, Notaire associé soussigné, exerçant au sein de l'Office notarial sis à BINIC-ETABLES SUR MER (22520), 26 rue des Embruns, CRPCEN n° 22011, dont est titulaire la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée "François DEBOISE et Nicolas QUETTIER, Notaires associés", dont le siège est situé à la même adresse,

ATTESTE qu'aux termes d'un acte reçu par moi, le 6 mars 2026,

Il a été constitué une société par actions simplifiée, aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : "4L".

Siège social : PLEDРАН (22960), 1 Launay Prével.

Capital : 25.000,00 € divisé en 100 actions de 250,00 € chacune.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S. de SAINT BRIEUC.

Des fonds ont été déposés entre mes mains pour le compte de la société en formation.

Ces fonds correspondent aux apports en numéraire effectués par les souscripteurs au capital de ladite société en formation.

Les fonds m'ont été remis par les souscripteurs au titre de leurs souscriptions d'actions en numéraire et ont été déposés sur un compte ouvert à l'étude à cet effet au nom de la société en formation.

Les fonds ont été versé à la date du 6 mars 2026.

Le montant total des fonds déposés au titre des souscriptions en numéraire au capital de la société en formation s'élève à VINGT-CINQ MILLE EUROS (25.000,00 €)

Ce montant représente 100 % de la valeur nominale des actions souscrites en numéraire au capital social de la société 4L lors de sa constitution, conformément aux dispositions légales et statutaires applicables.

Les fonds ainsi déposés sont indisponibles jusqu'à l'immatriculation de la société 4L au Registre du commerce et des sociétés.

Après immatriculation, les fonds seront remis au mandataire de la société dûment habilité, sur présentation d'un extrait Kbis attestant de cette immatriculation, conformément aux instructions qui me seront données par les représentants de la société régulièrement constituée.

En foi de quoi, j'ai délivré la présente attestation destinée à valoir et servir ce que de droit.

A BINIC

Le 6 mars 2026

Po François DEBOISE

